

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

PARAISANT LE MARDI

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

on traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 40
ÉDOUARD ROUYEYRE, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 4.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 4, près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

Monaco, le 28 Décembre 1880

ACTES OFFICIELS

Le Prince a rendu, le 21 de ce mois, une Ordonnance modifiant le premier Livre du Code Civil et dont les dispositions seront exécutoires à dater du 1^{er} janvier prochain.

Le Prince, par Ordonnance du 20 décembre, a nommé *Membres du Conseil Maritime et Sanitaire*, sous la présidence de Son Exc. le Gouverneur Général :

MM. le Chevalier Alauzet.
le Chevalier de Castellet.
le Comte Gastaldi.
le Docteur Coulon.
Rebufat, Capitaine du Port, *Secrétaire*.

Par Ordonnance Souveraine du 22 du même mois, M^{me} de Sainte-Croix a été nommée *Membre du Bureau de Bienfaisance de Monaco*.

Le Prince, par Ordonnance du 7 décembre, a autorisé M. Félix Gindre, courtier de commerce, à accepter et à porter la médaille d'honneur en argent, de 2^e classe, qui lui a été décernée par Son Exc. le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur et des Cultes de la République Française.

Dimanche 2 janvier, à 9 heures du soir, il y aura, au Palais de S. A. S. le Prince, réception de MM. les Membres du Corps Consulaire, des Fonctionnaires et Officiers, ainsi que des Hommes et Dames présentés.

Cet avis servira d'invitation.

Parmi les œuvres législatives qui signalent le règne du Prince Charles III, il n'en est pas de plus considérable que la promulgation des Codes dont ce Souverain a doté la Principauté.

L'ancienne législation du pays était, en majeure

partie, manuscrite. L'accroissement de la population et le développement rapide des affaires, provoqué par l'ouverture du chemin de fer, multipliaient les intérêts et rendaient nécessaire l'impression des textes législatifs. Le Prince confia à son Conseil d'Etat le soin de réviser ces textes et de les mettre en harmonie avec les besoins et les conditions nouvelles résultant des communications plus fréquentes et plus faciles entre la Principauté et les pays voisins. Successivement ont été soumis à la sanction Souveraine et publiés les codes d'*Instruction criminelle*, en 1874, *Pénal*, en 1875, de *Commerce*, en 1877; enfin le *Code Civil*, le plus considérable et le plus important de tous, a fait l'objet des études et des délibérations de la haute assemblée. Un premier projet, imprimé en épreuves, a été soumis à l'examen des membres de la Magistrature et du Barreau. Les observations qu'il a suscitées ont fait l'objet d'un nouvel examen approfondi, et, aujourd'hui, le texte définitif du premier Livre, comprenant 410 articles, est substitué à celui de 1818, en tant que loi en vigueur. Ses divisions sont les mêmes que celles du Code français: les titres de l'*adoption* et de la *tutelle officieuse*, qui n'existaient pas dans le Code de 1818, ont été ajoutés. Le Livre II va être imprimé, à son tour, dans les mêmes conditions, et la révision du Livre III fait encore l'objet des délibérations du Conseil d'Etat.

Tout en poursuivant la tâche laborieuse et délicate qui vient d'être énumérée, le Conseil d'Etat était appelé à élaborer encore d'autres lois, parmi lesquelles on remarque les Ordonnances sur les attributions des notaires et des huissiers (9 février 1878), la police et l'exploitation du chemin de fer (5 août 1877), les consulats (7 mars 1878), et à discuter divers projets d'intérêt international ou intérieur, tels que des traités d'extradition, des conventions consulaires, etc.

NOUVELLES LOCALES

Son Exc. le Gouverneur Général recevra, le 1^{er} janvier, à 4 heures et demie, les autorités et les fonctionnaires.

S. G. M^{re} l'Evêque les recevra également à 2 heures et demie.

La fête de Noël, cette solennité si imposante de la religion catholique, a été célébrée à Monaco avec la pompe accoutumée.

La Messe de Minuit, comme tous les ans, a attiré à la Cathédrale une foule pieuse et recueillie; Monseigneur officiait. M. Levilly a fait entendre le *Noël* d'Adolphe Adam, qu'il a chanté en véritable artiste: émission, pureté, style, tout est réuni chez ce sympathique baryton. A l'élévation, la voix sonore du canon a annoncé aux échos d'alentour la naissance du Rédempteur du Monde.

Le lendemain Monseigneur célébrait aussi le service divin à la Grand'Messe, où assistaient nombre d'autorités, civiles et militaires. Sa Grandeur était entourée du clergé de la Cathédrale.

La maîtrise a fort bien exécuté une messe en musique de Gilbert, organiste de N.-D. de Lorette de Paris, et M. Audibert a chanté le *Noël* d'Adam, avec paroles latines.

La cérémonie a été très brillante.

Aux Vêpres, après un sermon de M. l'archiprêtre sur la solennité du jour, Sa Grandeur a, en quelques mots, remercié les fidèles de l'empressement qu'ils avaient mis à suivre les offices; cet empressement, plus grand encore que celui remarqué les années précédentes, fait le plus bel éloge de notre pieuse population.

Vendredi 31 décembre, selon l'usage, un *Te Deum* sera chanté, à six heures du soir, à la Cathédrale. Monseigneur présidera cette cérémonie d'actions de grâces.

Les dernières dispositions prises par l'Assemblée municipale, relativement aux marchés de la Principauté, ont de suite produit les résultats les plus satisfaisants. Ainsi qu'on pouvait le prévoir, l'abondance des denrées est considérable, et leurs prix ont subi un abaissement sensible, conséquence de cette abondance que nous sommes heureux de signaler.

Il est curieux de constater notamment l'arrivée de gibier de tous genres: chevreuils, faisans, coqs de bruyère, etc. L'Océan, faisant concurrence à la Méditerranée, nous envoie des quantités d'huîtres et autres coquillages, des saumons, des turbots; la Bresse et le Mans nous expédient leurs magnifiques volailles; les environs de Paris nous adressent des primeurs. Ces produits sont enlevés avec empressement; nos hôtes se montrent très contents de se procurer sur place ce qu'ils étaient jadis obligés d'aller chercher à Nice et plus loin.

Quant aux denrées communes, elles sont plus abondantes encore et également abordables; les poulets du Piémont se vendent depuis 1 fr. 25

jusqu'à 2 fr. 50. Les légumes, autrefois rares, médiocres, sont apportés des environs tous les matins.

Nous donnerons une idée de la diminution des prix des diverses marchandises par quelques chiffres :

Les langoustes se vendent en moyenne 4 fr. le kilogramme.

Les poulardes de Bresse, 4 fr. et 4 fr. 50.

Les huitres, 1 fr., 4 fr. 50, 2 fr. la douzaine, ces dernières de premier choix.

Les choux, 15 centimes ; la salade, trois têtes pour 40 centimes ; le beurre, 1 fr. 75 à 2 fr. le demi kilogramme.

Enfin, la certitude de vendre amène un plus grand nombre de marchands ; depuis l'ouverture du marché de la Condamine, celui de Monaco est mieux alimenté.

L'importance des marchés augmentera, on n'en peut douter, avec les facilités de transport que procureront les routes et chemins nouvellement créés ; il faut donc s'attendre à une réduction de plus en plus sensible dans le prix de toutes les denrées alimentaires et à une notable amélioration des conditions essentielles de la vie.

Parmi les voies de communication qui sont appelées à accroître la prospérité déjà si grande de la Principauté, la route de Monaco à Nice, si impatientement attendue, est certainement la plus importante. Des renseignements pris à bonne source nous permettent d'espérer que cette route sera livrée à la circulation des piétons dans deux mois et qu'elle sera complètement terminée vers novembre 1881. Il ne reste plus à exécuter que la traversée du vallon de Saint-Laurent et les ouvrages aux abords. Ces travaux sont poussés avec activité.

On sait que les prescriptions de la loi française, sur les peines à infliger à ceux qui font subir de mauvais traitements aux animaux, sont reproduites dans les lois monégasques. Un nommé D..., charretier aux Révoires, aura l'occasion de se les faire rappeler devant le Tribunal de simple police. Surpris le 22 de ce mois, par les carabiniers, dans l'avenue de la Costa, au moment où il passait sa mauvaise humeur en frappant à tours de bras les deux chevaux qu'il conduisait avec un lourd chargement de sable, il s'est vu dresser un procès-verbal conformément à l'article 476 du Code Pénal de Monaco.

On annonce que la nouvelle salle du Casino, construite par M. Ch. Garnier, sera ouverte dans la première quinzaine du mois prochain. La décoration en a été confiée à des artistes qui ont déjà travaillé à la salle de concert : des panneaux peints par MM. Boulanger, Clairin, Lenepveu et Saintin représentent l'Equitation, le Sport nautique, l'Es-crime et le Tir aux pigeons. Les sculptures sont de M. Chabaud.

La Compagnie du chemin de fer annonce que toutes les gares qui émettent des billets d'aller et retour pour Nice les délivreront sans changement de prix du 15 au 20 janvier 1881 inclusivement, avec coupons de retour valables jusqu'au dernier train de la journée du 21. Parmi ces gares, sont celles de Monaco et Monte Carlo.

Les voyageurs porteurs des billets d'aller et de retour mentionnés ci-dessus auront la faculté de descendre à la gare du Var, située à proximité du champ de courses et de repartir de cette gare sans changement de prix.

La Compagnie du chemin de fer se propose d'organiser un train spécial à prix réduit de Paris à Nice et retour (60 fr. en 2^e classe, 44 fr. en 3^e), du 12 au 21 janvier 1881. Les billets ne seraient valables que pour ce train spécial et ne donneraient droit de s'arrêter en route qu'à Marseille et seulement pendant un jour.

Cette proposition est soumise à l'approbation de l'autorité supérieure.

L'Administration du Casino, ne pouvant répondre aux nombreuses demandes qui lui parviennent, donne avis qu'un bureau spécial, pour la location des places, sera établi dans l'atrium, quelques jours avant les représentations lyriques de M^{me} Adelina Patti. Ces représentations doivent commencer le 22 janvier prochain,

L'Administration regrette de ne pouvoir donner satisfaction aux demandes d'invitation et de billet de faveur qui lui sont adressées à cette occasion,

TIR AUX PIGEONS

CONCOURS BI-HEBDOMADAIRES

Mercredi dernier, grande animation sur la pelouse. Le prix Maiden (consistant en un médaillon-portrait du vainqueur, offert par M. Chabaud, statuaire), a été gagné par M. Eugène Jouët, le sympathique consul de Portugal à Monaco.

POULE à 1 louis. — 1 pigeon à 27 mètres.

Partagée entre MM. Drugman et Lafond.

POULE à 50 fr. — 5 pigeons à 27 mètres.

1^{er}, M. Cholmondeley-Pennell (10 sur 10).

2^e, M. Drugman (12 sur 13).

Les poules supplémentaires ont été gagnées ou partagées par MM. Drugman, Lafond, Twynam, Ballatschano, Laurenti.

20 tireurs.

Vendredi 24 décembre 1880.

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 25 mètres.

Partagée entre MM. le baron de Saint-Trivier et Lafond (11 sur 11).

PRIX DE NOEL. — Un Objet d'Art, ajouté à une poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 5 pigeons à 25 mètres.

1^{er}, M. Cholmondeley-Pennell (9 sur 9) ;

2^e, M. Lafond (8 sur 9).

23 tireurs.

Lundi 27 décembre 1880.

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 25 mètres 1/2.

Partagée entre MM. Day et Cholmondeley-Pennell (19 sur 19).

PRIX D'HIVER. — Un Objet d'Art, ajouté à une poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 5 pigeons à 25 mètres 1/2.

1^{er}, M. Drugman (15 sur 15) ;

2^e, M. Lafond (14 sur 15).

20 tireurs.

Vendredi 31 décembre 1880.

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 26 mètres.

PRIX DE LA ST-SYLVESTRE. — Un Objet d'Art, ajouté à une poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 5 pigeons à 26 mètres.

Lundi 3 janvier 1881.

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 26 mètres 1/2.

PRIX DE JANVIER. — Un Objet d'Art, ajouté à une poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 % sur les entrées, — 5 pigeons à 26 mètres 1/2.

Vendredi 7 janvier 1881.

POULE D'ESSAI. — 20 fr. chaque. — 1 pigeon à 27 mètres.

PRIX DES MOULINS. — Un Objet d'Art, ajouté à une poule de 50 fr. chaque. Au second, 30 % sur les entrées. — 5 pigeons à 27 mètres.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Marseille. — Depuis dimanche soir, la gare Saint-Charles est éclairée à la lumière électrique.

Golfe Juan. — Une torpille automobile a été laissée par le *Desaix*, mercredi 15 décembre courant, à environ 1,100 mètres dans le N. O. du monde de la tour-Graillon, Golfe Juan.

Sa position est signalée par une bonée portant une tablette avec cette inscription : *Défense d'y toucher.*

Nice. — Encore de la fausse monnaie : cette fois ce sont de fausses pièces de 2 fr. frappées, les unes à l'effigie de la République et portant le millésime de 1871, les autres à l'effigie de Napoléon III et portant la date de 1869. Ces pièces pèsent environ trois grammes de moins que le poids légal. Elles sont tellement bien imitées, qu'il est à peu près impossible de les distinguer des pièces bonnes.

PROGRAMME DES COURSES DE NICE

Premier Jour. — Lundi 10 Janvier

Prix du Conseil Municipal

Courses de Haies.

5,000 fr. offerts par le Conseil Municipal de la Ville de Nice pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. Les chevaux de 5 ans et au-dessus ne seront admis qu'ils n'ont jamais gagné de course à obstacles, ou s'ils sont à réclamer pour 7,500 fr. Entrée, 100 fr.; forfait, 25 fr. Au second, 1,000 fr.; au troisième, 500 fr. (sur le prix). Poids: 4 ans, 67 kil. 1/2; 5 ans, 71 kil.; 6 ans et au-dessus, 72 kil. 1/2. Le gagnant d'une somme de 2,500 fr. en un ou plusieurs prix portera 1 kil. 1/2 de surcharge; de 4,000 fr., 2 kil. 1/2; de 5,500 fr., 3 kil. 1/2; de 7,000 fr., 4 kil. 1/2; 8,500 fr., 5 kil. 1/2, de 10,000 fr. et au-dessus, 6 kil. 1/2. Tous les chevaux pourront être mis à réclamer; ceux qui le seront pour 5,000 fr. recevront 2 kil. 1/2 de décharge; pour 2,500 fr., 5 kil. Les chevaux ayant couru, sans gagner, recevront, en outre, 2 kil. 1/2 de décharge. Distance, 2,500 mètres environ.

Engagements jusqu'au *Mardi 4 Janvier*, à midi, chez M. Guillemot, 3, rue Royale; à Paris.

Grand Prix de Monaco

Steeple-Chase. — Handicap

20,000 fr., pour tous chevaux. Entrée, 500 fr.; forfait, 100 fr., et 25 fr. seulement s'il a été déclaré le 31 décembre, à midi. Au second, 1,500 fr. (sur le prix); au troisième, 1,000 fr.; au quatrième, 500 fr. Tout gagnant, après la publication des poids, prendra 2 kil. de surcharge; d'un prix de 3,000 fr. et au-dessus, 3 kil. 1/2. Distance, 4,200 mètres environ.

Engagements jusqu'au *Mardi 14 Décembre*, à midi : En France, chez M. Guillemot, 3, rue Royale, à Paris; à Londres, chez MM. Pratt et Barbroock; à Berlin, chez M. le Secrétaire de l'Union Club; à Vienne, chez M. Cavaliero; à Bruxelles, chez M. Philippe, et, en Italie, chez M. Ginistrelli.

En payant le second forfait, engagements supplémentaires jusqu'au *21 Décembre*, à midi, chez M. Guillemot, 3, rue Royale, à Paris.

Le Handicap sera publié au plus tard le 23 décembre, à midi.

Prix du Conseil Général

Steeple-Chase. — A Réclamer

4,000 fr., dont **2,500 fr.** offerts par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 40,000 fr. Entrée, 100 fr.; forfait, 25 fr. Au second, 500 fr. (sur le prix). Poids: 4 ans, 72 kil. 1/2; 5 ans, 76 kil. 1/2; 6 ans et au-dessus, 78 kil. Les chevaux à réclamer pour 8,000 fr. recevront 2 kil. de décharge; pour 6,000 fr., 4 kil.; pour 4,000 fr., 7 kil.; pour 2,000 fr., 10 kil. Les chevaux ayant couru, du 1^{er} juillet 1880 au 10 janvier 1881, sans gagner de steeple-chase, recevront, en outre, 2 kil. 1/2 de décharge. Distance, 3,200 mètres environ.

Engagements jusqu'au *Mardi 4 Janvier*, à midi, chez M. Guillemot, 3, rue Royale, à Paris.

Savone. — Le 11, vers 4 heures de l'après-midi, une caravane d'environ 40 bohémiens arrivait du Piémont, escortée par de nombreux agents de la force publique.

Ils avaient une dizaine de charrettes tirées chacune par deux chevaux, sur lesquelles étaient entassés pêle-mêle des lits, des hardes, des ustensiles, des femmes et des enfants.

On les conduisit immédiatement dans un local contigu à l'église de la Consolation et on leur fit défense sévère de s'éloigner.

Un piquet de soldats fut chargé de les surveiller, et lorsque l'un d'eux avait besoin de se rendre en ville il était accompagné par un carabinier.

Lorsque quelqu'un s'arrêtait par curiosité devant eux, les femmes et les enfants lui tendaient la main en demandant l'aumône.

Avant-hier matin, ils se mirent en voyage pour la France, toujours escorté par la force publique et suivi par de nombreux curieux.

On dit que le gouvernement les a expulsés à cause des nombreux vols qu'ils commettaient dans les localités qu'ils visitaient.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco.)

L'année s'en va par un joli temps sec et froid, propice aux courses pour les étrennes et aux visites de la Saint-Sylvestre. Noël a été fêté avec un entrain marqué, et les arbres traditionnels ont poussé, dans les maisons de Paris, plus drus qu'à l'ordinaire. On dirait que les parents trouvent, dans ces fêtes enfantines, un regain de jeunesse, et qu'ils y cherchent un dédommagement aux loisirs forcés que leur crée le monde. L'arbre de Noël n'est, en effet, qu'un prétexte, et cette coutume allemande, qui, d'après son principe, devrait être exclusivement réservée aux enfants, dégénère, chez nous, en véritables raouts.

Pour les jeunes mères, c'est une occasion de toilette et un motif de réunion. L'arbre magique est chargé de cadeaux, non-seulement à l'usage des bébés, mais encore pour les grandes personnes. Il y en a parfois d'un grand prix, et je sais un certain arbre qui semblait avoir suspendu à ses branches toutes les richesses de Golconde. Un journaliste parisien, ami de ce généreux et féérique foyer, a trouvé, pour sa part, sur cet arbre extraordinaire, un porte-plume saphirs et diamants, terminé par un diamant taillé en boule, qui n'est pas estimé, à lui seul, à moins de trois cents louis. D'après ce don, jugez des autres cadeaux de cet arbre sans rival!

Chez la princesse de B...vau, l'arbre enfantin était, lui aussi, surchargé de merveilles de toute sorte. Par une discrétion bien digne de ce milieu aristocratique, tout le petit monde s'est rué sur les jouets de valeur secondaire, et a fait main-basse sur les polichinelles, les poupées, les bonbons et les pétards. Les joujoux de prix n'ont pas été enlevés, et les pauvres n'y ont rien perdu; car la princesse, avec l'inépuisable charité qu'on lui connaît, avait eu soin de réunir, à l'avance, un certain nombre d'enfants indigents, qui ont bénéficié, de la sorte, de la discrétion des plus riches.

En dehors de ces petites réunions, toutes de circonstance, le monde est, du reste, fort somnolent. Pas un bal, pas une soirée de quelque importance, et rien ou presque rien à l'horizon. Pour bien des raisons différentes, à cause de ceci ou de cela, soit lassitude, soit préoccupations politiques, l'hiver se montre triste, architruste. Prenons-en notre parti et espérons mieux du printemps.

L'atonie des salons ne trouve pas sa compensation du côté des théâtres. A part le Palais-Royal, avec *Divorçons!* de Sardou, et le Châtelet avec *Michel Strogoff*, de Jules Verne, jamais ceux-ci n'ont été aussi pauvres de succès. Les Nouveautés-Parisiennes ont donné leur revue annuelle, les *Parfums de Paris*, qui ne vaut pas à beaucoup près le *Paris en action* des mêmes auteurs, paru sur cette scène l'an passé.

M^{lle} Schneider, éloignée du théâtre depuis longtemps déjà, a fait sa rentrée dans cette revue, et c'est à elle que reviendra l'honneur de la maintenir sur l'affiche.

L'événement de la semaine, en dehors de la fête de Noël, a été le *match* au billard, entre M. Vigneaux et un Américain, M. Slosson, dont le Grand-Hôtel a été le théâtre. Le *match* était en trois mille points. M. Vigneaux l'a emporté de quarante-quatre points sur son adversaire, et la victoire du champion français a été saluée par d'enthousiastes acclamations. On n'estime pas à moins de deux millions les paris engagés sur cette partie épique. M. Vigneaux a bien voulu accor-

der au vaincu une revanche, qui aura lieu la semaine qui s'ouvre.

MM. Grévy et Gambetta assistaient, entre autres amateurs, à cette lutte superbe.

L'escrime, elle aussi, a donné lieu à une séance fort intéressante. Un célèbre tireur italien, le baron de San Malato, veuu à Paris pour se mesurer avec les fines lames françaises, s'est vu boutonner terriblement par Merignac, l'habile professeur. Il y a de ce côté également une grande revanche à prendre pour l'étranger sur la France.

Dans le monde des clubs, on est très occupé des candidatures au *Jockey*, dont les scrutins recommencent le premier samedi de janvier pour se poursuivre jusqu'au 30 juin. La première liste de l'année est toujours la plus longue et pour entrer dans cette coterie aristocratique, où il y a beaucoup d'appelés mais peu d'élus, on se hâte de prendre rang. Les candidats espèrent, d'ailleurs, en se présentant le premier jour, éviter les cabales qui se forment quelquefois à la suite d'un scrutin antipathique à telle ou telle fraction du cercle, et, à tort ou à raison, il est généralement admis que c'est un avantage de figurer sur la première liste de l'année. Ce qui n'empêche pas qu'à certaines époques, il y a eu des hécatombes faites précisément au début des présentations et que les boules noires pleuvaient dru comme grêle sur les audacieux qui avaient osé affronter le ballottage.

Une boule noire sur six suffit, du reste, pour être refusé, ce qui, par un euphémisme de bon goût, s'appelle au *Jockey* être ajourné. L'expression au fond ne manque pas de justesse, car on peut se présenter plusieurs fois, et je connais plus d'un membre du club, et des plus aimés, qui n'ont été admis qu'à la troisième ou à la quatrième présentation. Courage donc aux candidats de la semaine prochaine et pas de désespoir exagéré en cas d'échec. Au *Jockey-Club* comme chez Thémis, on peut en rappeler!

Il y a, d'ailleurs, des gens dont le but constant, l'unique ambition est d'arriver au *Jockey-Club* et qui n'y entreront jamais. Les financiers parvenus, ceux qui en quelques années, souvent même en quelques mois, ont amassé à la Bourse ou ailleurs une énorme fortune, se distinguent surtout par cette soif de faire partie du cercle le plus élégant de Paris. Bon nombre d'entre eux sacrifieraient volontiers la moitié de leur avoir — et Dieu sait s'ils y tiennent pourtant! — pour réaliser cet idéal; leur existence entière se passe à convoiter l'entrée dans les salons de la rue Scribe, et ils sont constamment préoccupés des moyens de pénétrer dans ce cénacle de la bonne compagnie.

Malheureusement pour eux, il faut montrer certaine patte à la porte pour que la chevillette glisse et les millions, rue Scribe, ne font pas le candidat.

BACHAUMONT.

BIBLIOGRAPHIE

Livres d'étrennes

A tout seigneur, tout honneur! Bertall, qui était ces jours derniers parmi nous, est retourné à Paris pour donner le dernier coup d'œil — le coup d'œil du maître — à la publication de la livraison qu'il consacre à la Principauté, dans son étude sur les plages de France. En attendant l'apparition de cet ouvrage, signalons à nos lecteurs deux des principales œuvres du même auteur: *la Comédie de notre temps* et *la Vie hors de chez soi*. Ces publications, éditées par Plon et C^{ie}, de Paris, avec le soin qu'apporte cette importante maison à tout ce qui porte son nom, forment de splendides cadeaux d'étrennes. *La Comédie de notre temps*, 2 volumes grand in-8° (1), est une revue complète, instructive et attrayante de la société française de nos jours: les mœurs, les manières, les habitudes y sont décrites avec cette finesse d'observation et cet esprit gaulois — du plus pur, comique et honnête — qui caractérisent la plume de Bertall; les scènes, les types, y sont pris sur le vif; rien n'est oublié, les vêtements, la famille, le théâtre et les coulisses, les artistes, le baptême, le collège, le mariage, voire les enterrements, les employés, les journaux, la littérature, la finance, le sport. Les ouvriers défilent tour à tour et sont dépeints avec une élégance de style, une élévation

de sentiments qui n'excluent point la note gaie; Bertall pratique la philosophie de Rabelais, et considère que

Mieux est de ris que larmes écrire.

Son crayon humoristique — car *la Comédie de notre temps* est illustrée — complète heureusement le texte. La place nous manque pour dire tout ce que nous pensons de cet ouvrage important; mais nous tenons à ajouter que la première édition a eu un succès du meilleur aloi, non-seulement en France, mais à l'étranger: la Belgique, l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande, la Norvège, connaissent toutes *la Comédie de notre temps*, qui en est, cette année, à sa seconde édition.

La Vie hors de chez soi (1) est plus connue à Monaco, et nous avons eu souvent l'occasion d'en parler dans ce journal. C'est une suite à *la Comédie de notre temps*. C'est la même société qui y est dépeinte, mais sous un côté particulier. Les chapitres qui concernent notre pays — pour ne parler que de ceux-là — sont écrits avec autant de verve que d'impartialité. On y sent la recherche de l'observateur, de l'artiste consciencieux qui, sous une forme parfois plaisante, tient, néanmoins, à rester vrai.

Disons enfin que les trois volumes de *la Vie hors de chez soi* et de *la Comédie de notre temps* sont reliés avec luxe, se vendent séparément, au gré de l'amateur, et qu'ils ont leur place infailliblement marquée dans les bibliothèques des curieux lettrés. Les générations passent si vite, à notre époque, qu'il faut se hâter d'en saisir les meilleurs portraits au passage.

Signalons aussi, des mêmes éditeurs parisiens, un splendide volume in-4°: *les Maîtres ornementistes* (écoles française, italienne et des Pays-Bas), par D. Guilnard, ouvrage enrichi de cent quatre-vingts planches tirées à part et de nombreuses gravures dans le texte, avec introduction, par le baron Davillier (prix du volume avec emboîture, 55 francs); et *l'Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par Mgr Dupanloup, un superbe volume grand in-8° illustré, relié, 25 francs.

VARIÉTÉS (2)

NOTES D'UN CURIEUX

L'Orfèvrerie française

II

La Renaissance devait être favorable à l'orfèvrerie, qui avait jusque-là toujours tenu le premier rang.

Presque tous les grands maîtres de l'école italienne des XIV^e et XV^e siècles, peintres ou sculpteurs, Donatello, Brunelleschi, Ghiberti, Luca della Robbia, Andrea Arditì, Pollajuolo, Verochia, Ghirlandajo, etc., avaient commencé par être orfèvres.

S'inspirant de la statuaire, de la peinture et du dessin, et à l'école de Benvenuto Cellini, l'orfèvrerie avait appris tous les secrets de son art et en avait formulé les règles.

Le luxe qui régnait alors était pour elle un puissant encouragement. La mode était aux chaînes en pierres précieuses, aux bracelets, aux bagues, aux boucles d'oreilles, aux miroirs qu'on portait suspendus au cou, aux enseignes ou médaillons qui se portaient au chapeau ou dans les cheveux, et les orfèvres trouvaient dans ces fantaisies nouvelles les éléments d'une activité incessante et l'occasion d'innover en donnant une part importante à la grâce et à l'élégance. Dès le commencement du XIV^e siècle, l'orfèvrerie française abandonnait le style gothique et adoptait celui de la Renaissance italienne. Les sujets mythologiques devinrent à la mode; les monastères, centres de fabrication, furent remplacés par les maîtrises et les corporations.

François I^{er}, très amateur d'orfèvrerie, j'avait fait venir à Paris Benvenuto Cellini, qui travailla pendant cinq ans pour le trésor du roi. Ce souverain possédait une argenterie tellement considérable, qu'à un festin qu'il donna à l'occasion de la reine Claude, on adossa, disent les chroniques du temps, à chaque pilier de la salle, un dressoir tout chargé de vaisselle d'or et d'argent, et que le dressoir de la reine en avait une si grande quantité, qu'à peine le sçavait-on priser.

Des nombreux et magnifiques ouvrages exécutés par Benvenuto Cellini, il ne reste plus qu'une salière d'or, conservée dans le cabinet des Antiques, à Vienne.

Le grand artiste italien, critique difficile et peu bienveillant, fait cependant l'éloge de l'orfèvrerie pa-

(1) Un volume, relié, 25 francs.

(2) Voir le numéro 1172.

(1) Reliés, 25 francs le volume.

risienne; suivant ses Mémoires, on travaillait à Paris, plus que partout ailleurs, en grosserie, ce qui comprenait l'orfèvrerie d'église, la vaisselle de table et les figures d'argent. Les travaux qu'on y exécutait au marteau avaient atteint un degré de perfection qu'on ne rencontrait dans aucun pays. Les premiers orfèvres français du temps étaient Guillaume Arondelle, Gille Suramond, Jean Doublet, au service de Catherine de Médicis (1).

En 1530, à l'entrée dans Paris de la reine Aliénor d'Autriche, la ville de Paris lui offrit, outre trois chandeliers dorés de trois pieds et destinés à être placés en regard du navire d'or qu'elle avait reçu en don à Bordeaux, « un beau buffet bien complet de vaisselle d'argent toute vermeille et de la plus belle façon que l'on puisse adviser ».

Les riches bourgeois voulurent aussi parer les dres-soirs de leurs salles à manger, à l'aide de vases qui, par la forme au moins, imitaient l'orfèvrerie des rois et des princes; de là l'origine de la vaisselle d'étain, dont les pièces étaient coulées dans des moules relevés sur des pièces d'orfèvrerie. François Briot fut un grand artiste en vaisselle d'étain; son effigie et son nom sont empreints au revers de ses plus beaux ouvrages.

Les luttes intestines et les guerres qu'eut à subir la France sous les règnes de Henri IV et Louis XIII portèrent le plus grand préjudice, non-seulement à l'orfèvrerie, mais à toutes les industries. On sait la merveilleuse impulsion donnée aux arts et au commerce par Louis XIV et son ministre Colbert (inventaire Mazarin); l'on connaît ces vers de Boileau, où il rappelle:

Nos artisans grossiers, rendus industriels,
Et nos voisins frustrés de ces tributs serviles
Que payait à leur art le luxe de nos villes.

L'influence exercée par l'émulation que Colbert entretenait dans les ateliers des Gobelins fut aussi profitable à l'orfèvrerie qu'aux autres arts: il suffit de citer les noms de Labarre, Delaunay, Courtois, Bassin, Roussel, Vincent Petit, Julien Defontaine, Claude Ballin, Alexandre Loir, le célèbre sculpteur Sarrazin, qui, sous Louis XIV, firent faire de grands progrès à l'orfèvrerie.

On rechercha, avant tout, le faste et la grandeur, la noblesse et l'imposant à l'aide de l'abondance du métal et de l'ampleur des formes. Le décor se composait principalement de coquilles, palmettes, masques à guirlandes, feuilles d'acanthe, etc. Un contemporain dit, en parlant de l'œuvre de Claude Ballin: « Il fit des tables d'une sculpture et d'une ciselure si admirables, que la matière, toute d'argent et toute pesante qu'elle était, faisait à peine la dixième partie de leur valeur. C'étaient des torchères et de grands guéridons de huit et neuf pieds de hauteur, pour porter des flambeaux et des girandoles: de grands vases pour mettre des orangers, et de grands brancards pour les porter où on aurait voulu; des cuvettes, des chandeliers, des miroirs, tous ouvrages dont la magnificence, l'élégance et le bon goût étaient peut-être une des choses du royaume qui donnaient une plus juste idée de la grandeur du prince qui les avait fait faire. »

Cette période fastueuse devait, hélas! être de courte durée: Les entreprises armées coûtent cher, et en 1689 les finances de la France étaient dans une pénurie telle, que le roi dut envoyer à la Monnaie les chefs-d'œuvre en argent ciselé qui décoraient le palais de Versailles. Il retira trois millions de cette collection de merveilles, dont la valeur était inestimable. La faïence remplaça alors l'orfèvrerie sur la table du souverain et des grands. Tout le monde suivit cet exemple et l'on se mit en faïence, selon l'expression du temps; de l'orfèvrerie de cette époque, il ne nous reste plus que les recueils de gravures et de dessins.

Sous la régence, l'impulsion donnée aux idées de crédit (2), et à la facilité avec laquelle se faisaient et se défaisaient les fortunes, donnèrent au luxe des proportions inouïes.

La pureté du galbe, la simplicité de la forme, furent dédaignées; on chercha le maniéré, le contourné, le bizarre; la ciselure prit un rôle prépondérant, la forme générale disparut sous les détails, et l'on créa le style rocaille ou rococo, aussi étrange que le nom dont il fut baptisé.

Voici les noms des principaux artistes qui ont illustré l'orfèvrerie sous le règne de Louis XV aux Gobelins: Villiers père et fils, l'Italien Fucci, Jean de Gravot, Pierre Germain, Pierre Bain.

(1) Benvenuto Cellini a laissé un précieux manuel d'orfèvrerie intitulé: *Trattato alle principali arti dell' orificeria*, où il traite les questions les plus importantes se rapportant à la joaillerie, à l'émaillage, à la coloration des métaux, etc.

(2) L'Ecossois Jean Law (Lass), le trop célèbre financier, était le fils d'un orfèvre.

Thomas Germain, Roettiens, Meissonnier, Charton, Nicolas Besnier, Vien, Bouchardon, Bachelier, Pajon, Philippe Caffieri, Vachette, Sageret père et fils, Lenfant, Antonin, etc., etc.

L'orfèvrerie était plus que jamais en vogue. On voyait à l'intérieur des appartements, des ameublements ruisselant d'or et d'argent. A ce point qu'une déclaration royale de février 1720 — voulant mettre un terme à l'inutile consommation des métaux précieux — défendait aux orfèvres de fabriquer, vendre ou exposer « aucuns balustres, bois de chaises, cabinets, tables, bureaux, guéridons, miroirs, brasiers, chenets, grilles, garnitures de feu et de cheminée, chandeliers à branches, torchères, girandoles, bras, plaques, cassolettes, corbeilles, paniers, caisses d'orangers, pots à fleurs, urnes, vases, pelotes, buires, seaux, cuvettes, carafons, marmites, tourtières, casseroles, flacons ou bouteilles, surtout pour mettre sur les tables, pots à huile, plats par étages inventés pour servir les fruits, et tous autres ouvrages de pareille qualité, en argent, ou auxquels il y aura de l'argent appliqué. »

(A suivre.)

L'Administrateur-Gérant: A. DALBERA.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale provisoire le mardi 4 janvier prochain, à 10 heures du matin, pour le repos de l'âme de madame Caroline Chompret, née Bouquet-Duperray.

MM. Alfred Chompret, Numa de la Barthe et leur famille, ont l'honneur de prier leurs parents, amis et connaissances, de considérer le présent avis comme une invitation à assister à cette cérémonie.

Etude de M^e HENRI LEYDET, Notaire et Avocat à Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte reçu par M^e Leydet, notaire à Monaco, le trente septembre mil huit cent quatre-vingt, enregistré et transcrit,

Madame Mélanie Brun, veuve de monsieur Gérôme Aureglia, marchande de comestibles, demeurant et domiciliée à Monaco,

A acquis de monsieur Urbain Blanqui, négociant, demeurant à Nice, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e Leydet, notaire,

Le rez-de-chaussée et le premier étage d'une maison située en l'enceinte de Monaco, entre les rues du Milieu et des Briques.

Le rez-de-chaussée, formé de deux magasins contigus, d'une cuisine, d'une salle à manger et d'une autre cuisine avec water-closet de l'autre côté de l'escalier de la maison, confronte: au nord, à la rue du Milieu; au midi, à la rue des Briques; à l'est, au passage sous voûte qui relie ces deux rues; et, à l'ouest, à un autre magasin appartenant au vendeur et à l'habitation de monsieur Gérôme Gastaud.

Le premier étage, formé de quatre pièces et d'une cuisine, confronte: au midi et au nord, aux deux rues du Milieu et des Briques, comme le rez-de-chaussée; à l'est, à madame Guillemine Lauciaz, veuve Bellando, et à ladite madame Aureglia; et, à l'ouest, aux héritiers de monsieur Hercule Blanqui et à monsieur Gastaud.

Cette acquisition a eu lieu pour le prix principal de seize mille francs.

Une expédition dudit acte, transcrit, a été déposée au

Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur ledit immeuble des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine de déchéance.

Monaco, le vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt.

H. LEYDET, avocat.

Etude de M^e VALENTIN, Notaire et Défenseur.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M^e Valentin, notaire à Monaco, le quatorze décembre courant,

Monsieur Victor Morel, rentier, demeurant à Paris, Ayant élu domicile audit Monaco, en l'étude de M^e Valentin, notaire susnommé,

A acquis de monsieur Ferdinand-Hippolyte-Philippe, propriétaire, et madame Rosalie-Blanche-Marie, son épouse, demeurant ensemble à Monaco,

Une villa avec jardin, située à Monaco, au quartier dit Tenao, le tout d'une superficie de deux cent treize mètres soixante-dix-neuf centimètres, confrontant: de l'est, à une avenue appartenant aux vendeurs; du midi, au terrain restant aux vendeurs; de l'ouest, à celui de monsieur Charles Rouderon, et, du nord, à la route de Monaco à Menton.

Cette acquisition a été faite moyennant le prix principal de quarante mille francs.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui-même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu, et dont la désignation précède, des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, et qu'à défaut, elles seront déchues de leurs droits sur ledit immeuble.

Monaco, le vingt-sept décembre mil huit cent quatre-vingt.

Signé: L. VALENTIN, défenseur.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 20 au 26 Décembre 1880

ST-TROPEZ. cutter *Vierge-des-Anges*, fr., c. Cosso, vin.
GOLFE JUAN. b. *St-Pierre*, id., c. Giraud, sable.
ID. b. *Antoinette-Victoire*, id., c. Fornero, sable.
ID. b. *Six-Sœurs*, id., c. Sève, id.
MARSEILLE. b. *Antonin-Alfred*, id., c. Martin, briq.
GOLFE JUAN. b. *la Fortune*, id., c. Moute, sable.
ID. b. *le Charles*, id., c. Allègre, id.
ID. b. *Jeune-Eloïse*, id., c. Aune, id.
RIVA. balanç. *Vittoria*, ital., c. Castagnolo, vin.

Départs du 20 au 26 Décembre 1880

MENTON. cutter *Vierge-des-Anges*, fr., c. Cosso, sur l.
GOLFE JUAN. b. *St-Pierre*, id., c. Giraud, id.
ID. b. *Antoinette-Victoire*, id., c. Fornero, sur lest.
ID. b. *Six-Sœurs*, id., c. Sève, id.
ST-RAPHAEL. b. *Antonin-Alfred*, id., c. Martin, id.
GOLFE JUAN. b. *la Fortune*, id., c. Moute, id.
ID. b. *le Charles*, id., c. Allègre, id.
ID. b. *Jeune-Eloïse*, id., c. Aune, id.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1880

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'observatoire, 65 mètres)

Décembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL							
	9 h. du mal.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir										
	19	762.9	763. »	763.2	763.5	764.7	12.2	13. »	13.6	13. »				12.4	78	S	beau			
20	66.2	65.9	65.2	65. »	65. »	11.4	12.2	13. »	12. »	11.4	70	S	nuages épars							
21	59.6	57.1	57. »	58. »	59.1	12.4	14. »	14.2	12.1	11.7	62	O, S E soir	beau							
22	65.3	65. »	64.2	64.3	64.7	13.4	13.6	13.3	11.6	10.6	42	SO	très beau							
23	63. »	62.9	62.3	62.5	62.2	12. »	13. »	12.8	11.1	10.4	63	SSO	id.							
24	58.5	57.5	55. »	54.5	55.6	11.8	12.6	13.2	13.6	12.2	60	O SO	voilé, beau soir							
25	54.1	53.5	51.5	50.7	49.6	13.4	14.4	14.7	13.8	14.2	53	O N O fort	beau							
DATES													19	20	21	22	23	24	25	
Températures													Maxima	14.3	13.2	16.8	14. »	13.5	15.2	15. »
extrêmes													Minima	11. »	10.5	10. »	9.6	9.2	9. »	11. »